

25 juillet. Elle payait une messe le lendemain (26/7) et le premier dimanche de chaque mois pour l'âme de ses défunts.

Informateur: M. Etchevers

- Ascaïn, Serres, St Pée-sur-Nivelle

Au quartier Serres (Ascaïn et St Pée-sur-Nivelle) existait jusqu'à il y a 15 ans environ une "Confrérie St. Jacques". La fête était le lundi des fêtes du quartier, pour la St Jacques. C'était une messe pour l'âme des défunts de la Confrérie. Après la messe les membres de la Confrérie se réunissaient et nommaient un jeune homme et une jeune fille pour s'occuper du bon fonctionnement de la Confrérie durant la nouvelle année. Les membres versaient l'argent à la caisse pour l'année. En cas de mort d'un membre de la Confrérie, c'étaient les deux jeunes qui allaient prévenir les autres membres. La Confrérie faisait dire une messe par mois pour l'âme de ses défunts.

Informateur: Mme Bereau née en 1902

- Sare

Possédait jadis plusieurs Confréries entre autres: Confréries de St. Joseph, de St. Blaise, du Sacré Coeur. Chacune possédait son drap mortuaire qui était porté par les confrères durant l'enterrement.

Témoignage de M. Leizaola

- St Pée-sur-Nivelle

Même coutume pour le drap de Confrérie.

Témoignage de M. l'Abbé Borotra

- Lahonce/Lehuntze

Il y avait autrefois à Lahonce une confrérie pour les morts. Elle avait sa croix et son drap. Les membres de la confrérie portaient le corps et payaient des messes. Il y avait une réunion pour les frais, une fois par an. Le dernier responsable fut M. Darrigol.

- Urt/Ahurti

La Confrérie St. Nicolas. Elle était réservée aux fabricants de bateaux, elle avait même offert un voilier pour l'église (aujourd'hui disparu). Les membres descendaient le corps sur un bateau et avaient un drap mortuaire.

Informateur : M. Barnetche né en 1905.

- Labastide-Clairence/Bastida

La tradition de l'appel des morts dite "les omites" (témoignage de Mme Aubi) effectuée par une confrérie... (?). Chaque samedi il y a une messe pour les confrères vivants et morts dans la semaine. Fête le jour de la St. Nicolas. La confrérie daterait de 1356.

- En Basse Navarre (d'après un questionnaire de l'Evêché, 1909)

Ostabat: congrégation de la Bonne Mort sous le patronage de St. Joseph. *Labastide-Clairence:* Confrérie de St. Nicolas. *St. Jean Pied-de-Port:* Société de Secours Mutuel.

- En Soule (d'après un questionnaire Evêché, 1909).

Aussurucq: Confrérie du Sacré Coeur de Marie. Réunissait presque toutes les familles.

NB. Ces quelques notes permettent d'entrevoir l'importance de ces sociétés dans le monde basque rural et citadin.

Enquête de Thierry Truffaut

POMPES FUNÉBRES

IMPLANTATION DES POMPES FUNÉBRES GÉNÉRALES SUR LA CÔTE BASQUE

Biarritz, 5 rue Marie Hope Vere: le 1 Janvier 1906

Bayonne, 34 rue Port neuf: le 1 Juillet 1917

Saint Jean de Luz, rue Marion Garay: le 1 Avril 1929

Ceci ne veut pas dire que les Pompes Funèbres Générales (P.F.G.) étaient concessionnaires du service, mais qu'elles avaient un pas de porte et un bureau aux adresses indiquées.

LE FUNÉRARIUM DE BAYONNE

Les pompes funèbres générales, en tant que service, jouent le rôle qui fut celui, au XIXème siècle, du clergé (par la Fabrique des églises, c'est-à-dire des paroisses) du consistoire israélite ou des protestants. Ce monopole leur avait été donné par un décret du 23 Prairial de l'an 12. On leur avait donné pour qu'ils aient des moyens de subsistance, les biens de l'église ayant changé de main.

Il y eut des abus qui n'étaient pas nécessairement du fait du clergé, les fabriques ayant leur part de responsabilité ainsi que des sociétés charitables qui gravitaient autour des paroisses et auxquelles le clergé avait rétrocédé des avantages en ce domaine. Il est arrivé que des gens n'aient pas pu se faire enterrer, soit parce qu'ils étaient d'une autre confession, ou libres penseurs, etc. Il a donc fallu ramener la laïcité dans ce domaine pour que tout le monde puisse ainsi se faire enterrer, quelle que soit son opinion.

La loi du 28 décembre 1904 retira le monopole des enterrements aux fabriques des églises diverses en faveur du maire:

- A charge pour lui de les organiser avec son personnel municipal, par exemple (c'est le cas de beaucoup de villes en France).

- Ou pour les concéder à une société. On fait alors appel à une société privée, pour 6 ans, sur la base d'un cahier de charges dont la matière est prévue par la loi. A Bayonne, par exemple, le district vient de renégocier ce cahier pour 6 ans; à cette occasion la concurrence a pu jouer et les Pompes Funèbres Générales ont été choisies à nouveau.

- Enfin, dernière éventualité, on laisse l'enterrement libre; c'est le cas à l'intérieur du Pays Basque, où le menuisier joue un grand rôle. Ici, l'avantage est que les gens se connaissent et ont plus des rapports amicaux que commerciaux. Mais ceci évolue très vite, au Pays Basque en particulier. Dans ce dernier système, c'est le voisinage qui assure le contrôle de tout et si quelqu'un abusait, il serait immédiatement montré

du doigt! Car il faut bien le dire, dans ce contexte, l'autorité de tutelle ne vérifie rien (ni les façons de faire, ni les tarifs...).

Grâce à la loi de 1904 les maires choisissent l'une de ces trois solutions. A Bayonne, par exemple, le district passe par les P.F.G. mais ce pourrait être une autre entreprise privée. A chaque renouvellement de contrat on revérifie les tarifs, les façons de procéder, etc... on voit s'il y a des réclamations...

– Comment est né le funérarium?

Il est né du besoin qu'ont les municipalités de constituer une morgue. En effet toute municipalité a pour obligation de constituer un tel lieu afin de récupérer les décédés sur la voie publique, ou pour lesquels se pose un problème médico-légal. A Bayonne, comme dans beaucoup d'autres endroits, les corps, dans ce cas, étaient ramenés à la morgue de l'hôpital. C'était une charge de plus pour cet établissement dont le rôle n'était pas d'accueillir les morts des villes. L'hôpital souhaitait récupérer des locaux et ne désirait plus voir cette allée et venue de véhicules funéraires, ces cérémonies d'enterrement... alors qu'il abritait des personnes âgées, convalescentes...

Les P.F.G. ont donc fait un projet et ont envisagé la possibilité de passer une convention pour faire une morgue. Un funérarium est réalisé par une entreprise privée qui demande à une mairie l'autorisation de construire une morgue. Le maire délibère avec son conseil municipal pour voir s'il y a ou non un besoin. Après accord, on fait une enquête afin de s'assurer que les gens ayant acheté une maison à côté du lieu prévu pour l'établissement de cette morgue, ne soient pas contrariés par cette proximité. La D.A.S.S. (Direction de l'action sanitaire et sociale), contrôle le projet: les plans, le mode de fonctionnement... Un cahier des charges est ouvert. La société privée investit la totalité des frais et souvient le contrat qui la lie au maire est établi pour une durée équivalente à celle de l'amortissement des travaux (ainsi, à Bayonne, ce contrat se termine en 1998). On estime que la société qui investit doit amortir les frais en 30 ans. Dès lors, passé ce délai, le maire pourra, soit renouveler le contrat, soit faire sa propre morgue. La société, quant à elle, est rentrée dans son argent; elle peut détruire son funérarium et y faire un édifice quelconque à sa place.

En fait, le funérarium devrait s'appeler "Chambre funéraire districale", car on est la morgue du district. Par exemple, si on trouve un noyé sur une plage, on l'amène ici; si on trouve quelqu'un mort sur la voie publique à Cambo, on l'amènera ici, etc. De même s'il y a un problème médico-légal, le médecin légiste vient chez nous faire l'autopsie.

En pratique on met à la disposition des familles, pour 321 francs par 24 heures, un endroit où le corps est exposé: un salon funéraire. On y expose le corps dans un cercueil ouvert ou fermé, soit même sans cercueil, pour cela il est préférable que le corps ait subi des soins de conservation. Les familles font alors comme si cette pièce était l'endroit où, chez elles, elles auraient conservé le corps. Il y a diverses raisons pour cela: soit qu'elles n'aiment pas être dérangées (motif le plus fréquent) et que les allées et venues durent 3 jours; soit parce que leurs habitations ne se prêtent pas à cela (il y a des enfants, des problèmes d'hygiène...).

Dans ces salons, les familles peuvent recevoir de 8 heures du matin à 7h30 du soir, sans arrêt, samedi et dimanche

compris. Cela modifie beaucoup les pratiques du pays, en ce qui concerne le rôle du premier voisin, etc. Mais il faut croire que ça correspond à un besoin. En 1988 vous avez une chambre funéraire qui vient de se créer à Saint Jean-Pied-de-Port, par un ambulancier, une autre à Saint-Palais, par un ambulancier, un menuisier en a créé une à Hasparren, une municipale à Cambo et un projet pour Ustaritz.

On voit bien que les mentalités changent par rapport à la mort. Les maisons modernes ne sont pas faites pour garder les morts. L'habitat a changé; des gens des villes sont venus faire construire à la campagne; ils ont une mentalité citadine coupée des rites et de la cellule familiale traditionnelle. Quelqu'un de Bayonne qui a fait construire à Espelette, va fréquenter les gens du village pour les fêtes surtout... de là à organiser des obsèques...

– Pourquoi garde-t-on les corps trois jours?

C'est surtout dû au journal. De nos jours on ne se contente pas de faire part du décès à la commune; on le fait savoir au département et au-delà, car il peut y avoir famille et connaissances. Le journal est chargé d'avertir. La page des avis d'obsèques du journal "Sud-Ouest" est la plus lue et c'est la page publicitaire qui coûte la plus cher! Si quelqu'un meurt, l'avis des obsèques ne peut paraître que le lendemain et les gens qui travaillent doivent prendre leurs dispositions. Donc les trois jours sont nécessaires.

Le funérarium assure donc des services moyennant rémunérations. Par exemple, de nos jours, il n'y a plus de condoléance, alors les gens font deux choses:

– Soit, ils font une courte visite au domicile, soit au funérarium et là ils signent un registre pour y mettre leur nom, laisser une trace de leur passage; et puis la famille n'est pas toujours nécessairement là quand ils viennent pour la visite.

– Ils viennent pour les obsèques, sinon ils laissent un mot dans le salon loué par la famille afin de la prévenir qu'ils ne pourront pas assister à la cérémonie.

Le funérarium est donc quelque chose qui ira en se développant. Par exemple, il y a cet ambulancier qui en ouvre un et, là, il faut dire qu'il y a une multiplication d'ambulanciers; il n'y a pas de quota dans la profession. Donc si le nombre d'entreprises augmente, les tarifs vont évoluer, leur marché ne pourra être assez grand pour faire vivre tout le monde. La profession d'ambulancier a connu un grand essor et on leur a imposé des contraintes énormes, en matériel et en personnel, pour être agréés par la Sécurité Sociale et donc pratiquer des tarifs intéressants; alors, pratiquement tous se sont adjoint une activité annexe. Les ambulanciers sont proches des malades, ils peuvent, en quelque sorte "poser des jalons", pour s'assurer des obsèques. Et comme ils s'occupent bien des malades, les gens voient bien qu'ils pourront s'occuper des funérailles. L'ambulancier est quelqu'un de connu; il peut venir chercher le malade à domicile pour des traitements réguliers que celui-ci doit subir. Enfin, beaucoup reconnaissent qu'il est plus rentable d'ouvrir un funérarium que de faire des travaux d'ambulancier qui sont remboursés par la Sécurité Sociale avec parfois... six mois de retard.

En parlant de transport, on a de plus en plus de gens qui nous demandent d'assurer les porteurs du mort. Il faut dire que bien des gens sont implantés depuis peu de temps dans les villages et ils ne savent qui "ici, porte le mort"; ça les

embête de demander de porter un mort, alors ils viennent nous demander ce service. Ils savent également qu'en passant par nous, ils auront à payer un prix et c'est tout; pas de pourboire à donner et on sait faire notre métier.

La famille peut venir chercher le corps, chez nous. Par exemple, le décès a eu lieu à l'hôpital. Dans ce cas il y a au moins 50% des corps qui repartent chez eux avec les ambulanciers. Les ambulanciers viennent le chercher avec un véhicule spécial; tout ceci est régi par la loi du 18-5-1976 (réglementation du transport des morts sans cercueil). Etant donné que nous sommes la morgue de l'hôpital, les morts viennent ici et y restent une heure, le temps d'obtenir une autorisation de transport depuis Bayonne (lieu du décès) au lieu choisi par la famille (son domicile, un autre funérarium, etc.). C'est tous les jours ainsi. Nous, nous avons une attitude neutre. Quand un corps vient de l'hôpital il est conservé gratuitement au funérarium; c'est l'hôpital qui nous paye pour cela, par un forfait annuel.

L'incinération se développe beaucoup; de nos jours elle est en progression constante. On va vers un doublement annuel des incinérations dans les 10 années qui viennent.

Actuellement on n'incinère pas à Bayonne. On peut demander ici l'autorisation, mais il faut aller le faire à Mérignac ou à Toulouse; on n'a pas de four. Il y a un projet de crématorium à l'échelle du district et qui serait à Anglet. Il faut trouver le dispositif le moins cher possible, avec des taxes peu élevées... sinon on est dissuasif! Celui qui veut se faire incinérer réduit au maximum les frais d'obsèques: un cercueil de bois blanc, une taxe d'incinération fonction de la quantité de corps à incinérer et à payer au crématorium, achat éventuel d'une urne car on admet pouvoir disperser les cendres dans un "jardin du souvenir", comme il y en a proche du crématorium, etc. La famille n'a plus de frais de fleurs, de cercueil luxueux, de concession, de caveau, etc.

A propos de frais, pour un enterrement, on ne paye aux P.F.G. que la moitié environ de ce que coûte réellement l'enterrement; ensuite il y a les caveaux, les fleurs, le curé, les concessions à la mairie... Et puis cette tendance est favorisée par le fait que les gens ne vont plus guère au cimetière, ni à Toussaint... Aux Etats-Unis, outre les entreprises de P.F., on en est arrivé à payer une entreprise qui vient chercher le mort. Qu'en fait-elle? La famille s'en désintéresse. Elle part du principe que "le tombeau des morts est le coeur des vivants". Pourquoi une dalle sur une tombe? Parce que les gens croient que le granit est éternel et ils transposent cette image sur le mort qui se dissout sous terre; et eux le voient toujours vivant! Dans beaucoup de pays d'Europe on incinère bien plus qu'en France. Dans ce pays, l'Eglise avait freiné; elle disait que l'incinération était un acte anticlérical, il ne fallait donc pas refuser l'inhumation classique. Il est vrai qu'au début du siècle, quand l'église et l'état se séparèrent, qui se faisait incinérer? Les libres-penseurs, les anticléricaux, les francs-maçons. Récemment encore il y a eu une lettre de Monseigneur Feidt¹ lettre envoyée à tous les prêtres, il disait que l'incinération était bien autorisée par l'Eglise mais qu'il fallait quand même se rappeler que les obsèques étaient un moment fort: on se réunissait, en Eglise, autour d'un corps

et il fallait faire là une cérémonie religieuse plutôt qu'autour de cendres.

– Vise-t-on à rendre la mort anonyme? Absolument. Autrefois on agonisait et on mourait publiquement. Il fallait qu'il y ait le plus de gens possible pour signifier l'attachement au disparu. De nos jours, les livres le disent, mort et sexe sont tabou. Mais on démystifie tout cela; des associations se créent pour aider les gens à mourir. La mort n'intéresse personne car elle nous rappelle que nous aussi "on y passera". Chacun, inconsciemment, quand il va à un enterrement, il va assister à la répétition générale du sien. Il peut aussi se dire, en sortant: "moi, je suis bien vivant"... C'est un point de vue! Parce que, ce que le curé peut dire... ne change rien pour nous? On y va car on connaît le mort et on peut se demander aussi: "lorsque je serai à sa place, y aura-t-il autant de monde? Les gens auront-ils pour moi l'estime ou les pensées que j'ai pour celui qui est là, étendu". Les convictions religieuses peuvent jouer car, pour les gens qui ont la foi, la mort n'est qu'une étape, ils se disent donc assez indifférents vis-à-vis de la mort.

– Existe-t-il des demandes particulières de la part des familles?

Oui, il y a deux à trois jours, je suis passé dans un salon, le défunt avait un béret sur la tête. Le lendemain on lui avait mis sur les jambes. Pourquoi? Souvent les gens nous demandent de porter la croix: ils nous disent de fournir quatre porteurs et un porteur de croix. Pour ne pas alourdir les frais, c'est le maître de cérémonie qui remplit ce rôle. Il va la chercher à l'église du village. C'est arrivé souvent.

A l'holdy, une personne nous a demandé de faire les obsèques dans leur totalité. Il a fallu que nous allions là bas; et puis on ne pose pas de question, mais c'est curieux, dans un village aussi éloigné de Bayonne.

On nous a demandé des draps brodés pour mettre sur le mort, alors on a fait fabriquer des initiales auto-collantes et les gens apprécient beaucoup.

Je me suis demandé si on ne pouvait pas mettre une croix basque sur le cercueil. Je m'en suis ouvert à un collègue basque² qui m'a dit que ce serait considéré "comme un sacrilège"... j'avoue ne pas avoir compris. Ce symbole d'énergie, présent dans tout le pays...

Dans le salon, on met aussi deux chandeliers avec des ampoules en forme de flamme et qui clignent, tant que les gens restent là. Au domicile on met de véritables chandeliers avec des bougies et une réserve. Si les gens sont croyants on leur fournit bénitier et croix, ainsi qu'un drap s'ils le veulent.

Pour les fleurs, les gens en mettent spontanément sur le cercueil; certains le décorent avec des roses, etc.

On met un salon à la disposition des familles; après, elles font ce qu'elles veulent!

Je ne suis pas basque, j'ai pratiquement fait le tour de la France. Il y a des symboles qui sont propres aux basques mais pas autant qu'on l'imagine. Par exemple le feu: les gitans brûlent la caravane du mort, le lendemain ou le jour même.

1) Document en annexe –non publié–.

2) M. HARISPOUROU, directeur de P.F. à Saint Jean de Luz.

J'ai vu aussi dans l'Allier, brûler le matelas avec, je crois, des rameaux de l'année. En Bretagne, il y avait des femmes que l'on appelait des pleureuses et qui venaient passer les nuits auprès des défunts... il y a beaucoup de choses ainsi qui ne sont pas particulières.

– C'est comme une mémoire collective. Mais des rites restent forts ici...

– Le Pays Basque a été christianisé tardivement et les rites sont restés "assez frais" en quelque sorte.

En ce qui concerne la disparition des rites il y a deux causes surtout: le clergé et le téléphone... Il y a des choses que l'on fait maintenant sans avoir à sonner la cloche: on avertit de la mort par téléphone. Les gens vivent aussi de façon plus indépendante et puis on travaille à Bayonne et on habite à Espelette.

Et puis en ville, les choses ne peuvent pas se passer comme à la campagne. Ici, on habite dans des immeubles collectifs, on ne se connaît pas pour autant. Les liens ne sont pas très profonds. Et puis, on ne peut que passer dans une H.L.M.; vivre un temps et changer d'adresse, construire ailleurs... Avant, on se connaissait et les gens habitaient à tel endroit depuis des générations; les liens étaient établis depuis des générations ou de nombreuses années.

Il faut savoir qu'en ville, le principe est qu'on n'a pas le droit de faire de cortège à pied. Il faut prendre la voiture et s'en aller avec le corps. Il faut aller vite! On ne peut pas bloquer les allées Paulmy et le carrefour Saint Léon avec un enterrement qui irait du funérarium à la cathédrale! Non seulement c'est impensable mais pour beaucoup ce serait intolérable. Pour une personnalité on pourrait bloquer les routes... mais autrement, non. Il y a, du reste des arrêtés municipaux qui stipulent que les convois funèbres se font en automobile et à vitesse normale.

Le clergé a eu sa part dans ces changements. Après Vatican 2 il a élagué beaucoup de choses dans la liturgie. Certains sont même allés un peu vite et un peu loin. Maintenant on revient sur certaines choses, en particulier sur les chants en latin d'autrefois, ou chantés sur des modes plus expressifs.

Mais tout cela, c'est dans la tête des gens d'une génération, mais pas chez les jeunes. Ils ne se sentent pas concernés par cela. Tout du moins directement. Ils ont pris leurs distances. C'est pour cela que l'incinération les concerne... Qui va mettre 20.000 francs dans un monument au cimetière et tout cela pour y faire une visite? Les jeunes de plus de 16-19 ans ne voient pas la mort comme nous. Pour eux il y a une "consommation de vie", il faut faire vite et comme tout le monde (même s'ils ne veulent pas le dire). Et il y a des paradoxes... Les jeunes s'intéressent de plus en plus à ce qui se faisait autrefois, au Pays Basque comme ailleurs. C'est comme un phénomène d'anxiété, provoqué par le chômage, les progrès de la science...: "Mais jusqu'où va-t-on aller?" On assiste alors à un retournement de situation, vers le mysticisme, les croyances, les traditions; et cela, je crois, ça les rassure et ça les sécurise. Ils se disent: "ça a marché pour les anciens, pourquoi pas pour nous?" C'est étrange ces réunions de famille; on fait des généalogies; on fait raconter aux anciens comment ils vivaient autrefois; on recherche des photos, on en fait refaire... Retrouver les vi-

eilles traditions, ça je crois qu'au Pays Basque c'est quelque chose qui est moins perdu qu'ailleurs. Dans ma Vendée il n'y a pas de dimanche sans réunion de famille... comme des tribus qui se réunissent et où on apprend à se connaître et à se reconnaître. Avec la voiture on peut se réunir facilement; le fait d'habiter "loin" n'est plus un obstacle. Il y a des aspects de la tradition qui reviendront.

Dès qu'il y a un décès à l'hôpital, on amène le corps ici. On a une convention avec cet établissement; ils nous préviennent et on va chercher le corps dans le service adéquat. Nous l'aménons ici gratuitement (pour les familles). Souvent la famille accompagne le corps. En principe, elle est même allée chercher chez elle le livret de famille et des vêtements pour habiller le mort.

L'hôpital garde le corps en principe 1 heure à 1 heure 30 et constate alors le décès effectif; c'est au bout de ce "temps légal" que les médecins établissent la mort. Cette longue durée rassure les gens.

La famille arrive donc au funérarium. On met le corps dans un endroit particulier qui est prévu pour la conservation. La famille est alors reçue par l'hôtesse. Ils lui disent qu'ils viennent pour le décès de X... L'hôtesse leur demande alors ce qu'ils comptent faire: le ramener chez lui ou le laisser au funérarium.

Première solution

La famille veut ramener le corps à la maison. On leur demande si elles ont un ambulancier pour cela, avec une voiture spéciale équipée selon le décret de 1976 (voiture réfrigérée, soumise à un agrément par la D.A.S.S.; de nos jours on contrôle l'hygiène strictement). Deux cas se présentent:

– L'ambulancier vient. Les P.F.G. s'occupent, à la place de l'ambulancier, de faire les démarches nécessaires auprès de la ville de Bayonne, du commissariat, etc. Il y a des contraintes administratives. La mort ayant eu lieu à Bayonne, le mort sera porté sans cercueil jusqu'à Z... Le commissariat viendra mettre un bracelet avec un plomb, au défunt.

– Si l'ambulancier n'est pas disponible, les P.F.G. ramènent le corps avec leur voiture, selon un tarif donné. Puis les P.F.G. ne s'occupent plus du mort. La famille organise elle-même ses obsèques (journal, marbrier, curé, fossoyeur, porteurs, etc.). Ou alors, la famille demande aux P.F.G., des porteurs car elle n'ose ou ne veut pas demander à ses voisins. On demande alors à la famille de nous prévenir du lieu, du jour et de l'heure, la veille de la cérémonie pour que nous puissions nous organiser en conséquence. On voit donc qu'il peut y avoir des enterrements "mixtes": tradition locale - P.F.G.

Seconde solution

La famille décide de laisser le corps au funérarium.

L'hôpital récupère les vêtements que le malade portait au lit. La famille porte des vêtements pour l'habiller: robe, chemise, cravate, complet... Sinon, les P.F.G. fournissent des sortes de tuniques qui se ferment par derrière. Quelqu'un fait la toilette, habille et fait les soins de conservation si la famille

le désire; il sagit dans ce cas de perfusion de solution formolée. Alors on peut garder les corps dans les salons sans avoir à les réfrigérer et ce, pendant 4 à 10 jours si on le souhaite; il n'y a ni odeur ni écoulement. Cette conservation coûte 840 francs hors taxe et comprend, par exemple: lavage, rasage, coiffer, habiller et, si on le souhaite, on maquille la femme avec ses produits que la famille fournit. Mais on ne tombe pas ici dans la situation américaine où le mort est présenté dans un fauteuil, cigare à la main... Ce que veulent les gens est tout à fait différent: ils veulent aller jusqu'au bout avec leur mort sans inconvénient d'hygiène car ils ont peur de la mort; ils imaginent des tas de choses, des décompositions, etc... Pour eux il faut que le mort soit propre, beau et reconnaissable. Nous avons ici un homme qui fait ces soins depuis 25 ans. Il a été formé en Angleterre et il fait ça très bien; les gens viennent souvent nous remercier d'avoir bien présenté leurs morts et parfois même de les avoir rendus plus jeunes.

On peut aussi mettre le mort en salon sans tous ces soins, mais il faut alors faire des allées et venues sans cesse entre la chambre froide et la pièce où on l'expose.

Une fois reçus par l'hôtesse, les gens montent aux bureaux et sont reçus par un assistant funéraire. Il prend la déclaration de décès et il téléphone: au prêtre, au marbrier, il prend l'avis dans le journal, il fait choisir un cercueil (il conduit la famille dans une salle où sont exposés une quinzaine de cercueils, la famille choisit seule, l'assistant funéraire étant parti). Les P.F.G. font toutes les démarches administratives (mairie et commissariat si besoin, etc.), préviennent les communes si besoin, etc. Ainsi, les familles n'ont à penser qu'à leur mort. Il faut dire que ces demandes sont parfois très complexes, surtout si les familles sont dispersées, etc. Les P.F.G., connaissent les services administratifs et les "bonnes portes où il faut savoir frapper" (ce qui n'est pas toujours le cas des familles dans le désarroi). La famille signe le devis qui lui convient.

En redescendant, elle aura réglé toute la partie matérielle des obsèques.

Si le mort n'est pas prêt, elle rentre chez elle et on la prévient, sinon elle va directement au salon qui lui a été attribué. Le corps est présent, le visage découvert. Il est habillé avec les vêtements apportés. Si on nous a donné des photos à mettre sur lui, on l'aura fait, etc. Souvent on nous donne un objet à mettre dans le cercueil: il symbolise parfois la vie du mort ou bien ce dernier a demandé qu'on le fasse (un ancien combattant avait souhaité être enroulé dans un drapeau donné, etc.). On fait tout ce que la famille demande, dans les limites des convenances.

On met un registre de signatures. Déjà les gens sont au courant de la mort, ils téléphonent pour savoir à quelle heure le corps sera exposé et le défilé commence; les familles rejoignent dans le salon attribué.

Tous les funérariums ne sont pas ainsi. Cette semaine je suis allé voir celui de Pampelune. On sent que là, les motivations qui ont présidées à la mise en forme de cet établissement ne sont pas les nôtres. Nous, on a surtout une notion de "service public" mais sans luxe particulier. A Pampelune il y a deux funérariums luxueux; on a l'impression de rentrer dans des chambres d'hôtel. Les pièces sont immenses, le

mort est séparé des visiteurs par une paroi vitrée, avec un rideau. On l'a mis sur une table de marbre ou de granit avec un circuit réfrigéré et il est recouvert d'une sorte de cloche transparente. Eux, ils ne font pas de soins, ils entendent très vite et souvent en dehors de la famille. Ils amènent le mort au cimetière et font ensuite la cérémonie sans cercueil. Dans ce pays les entreprises de P.F. sont très puissantes; dans une matinée ils peuvent faire jusqu'à sept enterrements; ils amènent directement le mort au cimetière et, dans chaque cas, deux hommes suffisent. Chez eux la mort est occultée alors qu'ici les gens veulent avoir leur mort, presque le toucher, l'embrasser!

Quand on prépare un corps, il a souvent un aspect reposé, serein. La perfusion fait perdre de la raideur. Les gens regardent leurs morts. Il y en a qui prennent des photos, certains font même venir un photographe; il y en a même de plus en plus qui font cela. On fait des photos en tenant la main du mort... Nous n'avons pas de photographe, les familles se débrouillent.

Il y a un aumônier au funérarium. En fait, les prêtres des paroisses font systématiquement des visites; ils téléphonent à l'avance pour s'assurer de la présence de la famille. Ils viennent ainsi prier avec elle; ils lisent les textes ensemble et choisissent ceux qui seront lus le jour des obsèques. Prenons le cas d'un enterrement civil. Par exemple, lors d'un enterrement maçonnique, le mort a été mis au milieu de la pièce et tous ont fait une "chaîne d'union" en se tenant par la main. Ils ont dit des textes signifiant en quelque sorte que la chaîne avait été cassée par rupture d'un de ses maillons et que, symboliquement ils allaient la ressouder.

Pour un autre type d'enterrement c'est vite "expédié". C'est pour cela que le maire du Boucau a l'habitude de venir toujours, quelque soit le mort, faire un petit discours. Nous, on propose des textes aux familles et quelqu'un pour les lire; alors, au cimetière avec un micro et un haut parleur, l'assistant funéraire lit le texte retenu, ou parfois la famille le lit. Au pays Basque surtout on a l'impression que l'enterrement civil est bâclé.

Comment accompagne-t-on effectivement la mort? Nous l'avons vu, les P.F.G. se chargent de toutes les démarches administratives. Mais on s'occupe vraiment de tout, depuis le décès jusqu'aux obsèques au règlement des factures, on s'arrange avec les mutuelles, si le défunt en avait une, pour que les familles n'aient à régler que la différence. Il ne nous manque plus qu'un notaire pour s'occuper du "service après vente de succession". Par ailleurs, une fois la famille avertie de la présence du corps au funérarium (c'est souvent nous qui le faisons car les maisons de retraite ne peuvent pas parfois préciser le moment exact), il se peut que nous soyons obligés d'aller dans les familles car elles ne peuvent se déplacer. L'assistant funéraire va, avec sa sacoche et un catalogue, voir les personnes intéressées pour proposer les services.

Les familles accompagnent-elles leurs morts? Il y a des salons où il n'y a personne avec le mort. D'un autre côté il y a des familles qui sont là à l'ouverture et restent jusqu'à la fermeture, sans discontinuité. A Pampelune par exemple, on peut dormir au funérarium, il est ouvert la nuit. Il y a des grands canapés pour s'allonger, des cabinets de toilette avec douche, bidet, etc.

Pourquoi ces attitudes? Difficile de répondre. Certains disent qu'en mettant le corps chez nous, ils évitent les défilés chez eux. Par ailleurs certains disent que dans ces visites, il y a beaucoup d'hypocrisies: des gens ne pouvant pas voir la famille viennent faire des visites et font ceux qui s'apitoient... Au funérarium il y a un registre; on vient, on signe, on n'est pas tenu à voir qui que ce soit. Une famille m'a dit une fois, qu'elle venait entre 12 heures et 14 heures afin de ne pas voir la famille et la mettre dans l'embaras.

Mais il est arrivé même que des gens nous téléphonent pour que nous mettions leur nom sur le registre... ce que nous refusons de faire!

Tout ce qui touche aux obsèques, à mon avis, est plutôt du domaine du paraître; il faut respecter quelque chose qui se voit. Mais si ça ne se voyait pas, s'il n'y avait pas de témoin... ça ne se passerait pas de la même façon!

Dans les agglomérations, comme la région parisienne, il faut voir! Les gens ne se connaissent pas. On meurt dans l'anonymat le plus complet. Le plus complet! De plus en plus, là bas, les obsèques se font "dans la plus stricte intimité". Les gens ne veulent voir personne.

Ici, par contre, il y a une tradition de visite. Il y a beaucoup de monde au funérarium. Toutes ces voitures garées, ça n'arrête pas; ça va, ça vient! Je viens d'acheter le terrain d'à côté pour y faire un parking de plus car il n'y a plus de place... surtout le soir, après six heures.

On peut célébrer des messes au funérarium. Si la famille le souhaite, la messe peut être célébrée ici. Nous avons un aumônier, que nous logeons, Monsieur l'abbé Etcheber, et une chapelle. On a fourni les livres de messe avec les chants basques, etc. En son absence c'est l'abbé Aguer qui le remplace.

Les gens ont donc une cérémonie comme dans la paroisse. Mais il n'y a que 100 personnes au maximum qui peuvent entrer. C'est plus intime, des prêtres le disent, ils sont près des gens. Dans les églises ces derniers se mettent souvent au fond... ça peut faire vide, etc. On envisage de faire climatiser et d'agrandir cette chapelle, car il y a des gens qui restent dehors souvent et quand il pleut... Cette chapelle peut être utilisée par les protestants, il n'y a Pas de Saint Sacrement (alors qu'à Pampelune, il y est).

Il peut y avoir une messe mais aussi une simple bénédiction?

En fait il y a toujours des messes.

Il y a une règle à ce propos, vis-à-vis de l'évêché. Notre aumônier doit avertir systématiquement la paroisse d'origine du défunt. Ainsi si le prêtre de la paroisse veut officier, il peut le faire. Dans certaines paroisses le curé vient systématiquement. Dans cette chapelle, les prêtres ont leurs ornements, nous fournissons le vin, etc.

L'entrevue s'oriente par la suite autour de points particuliers:

– Notre témoin évoque le fait qu'on lui a demandé parfois de mettre un drapeau basque sur le mort, ce qu'il fit. Il signale alors : "J'étais en Bretagne, on fournissait le drapeau breton, personne ne soupçonnait quelque idée la derrière. Mais ici, les symboles sont différemment évalués, déviés".

Le climat de violence est évoqué.

Le témoin évoque l'enterrement récent de la petite Iraia, fille de Monsieur et Madame Madariaga (voir articles de presse dans un autre dossier). Il signale la présence voyante de la police, les voitures de gendarmerie encerclant le funérarium, les perturbations créées par les policiers à l'entrée du Funérarium. Il souligne que pour les enterrements de militants basques, jamais il n'y eut le moindre incident.

– Le témoin précise deux points:

1) Le contrat de 30 ans qui les lie à la municipalité de Bayonne pour la construction de la chambre funéraire. Ceci implique que pendant cette période le district ne construit pas de funérarium.

2) Le cahier des charges, qui a été négocié pour six ans, signifie que pendant ce temps toute entreprise de Pompes Funèbres voulant s'installer à Bayonne, sera tenue d'acheter aux P.F.G. un certain nombre de services correspondant à des tarifs donnés: porteurs de cercueil, corbillard, creusement des fosses. Par contre, ces entreprises pourront vendre des cercueils (ce qui est le plus intéressant), faire des soins de conservation, faire la mise en bière ainsi que toutes les démarches administratives, faire les transports, prendre des avis dans les journaux, s'occuper des faire-parts, avoir un maître de cérémonie.

Il faut dire à ce propos que, plus il y a de concurrence et plus le service sera bien fait, il sera de qualité.

– Le maître de cérémonie accompagne les familles de bout en bout, depuis la mise en bière jusqu'à la fin des obsèques. C'est lui qui reçoit les familles; il est au courant de tous leurs désirs. Il sait, par exemple, que si le mort va à tel endroit, la voiture doit marquer un temps d'arrêt en passant devant la maison; pour cela il remplit une **feuille de service** pour le chauffeur; il ne faut pas d'impair. Il place les gens à l'église, les fait entrer et sortir... Au cimetière aussi il veille à ce que les voitures soient garées et la famille présente avant de procéder à l'inhumation. Il place les gens au cimetière, lit le poème, etc.

Nous, on propose de jeter des fleurs sur le cercueil, dans la fosse. Ce n'est pas les familles qui ont demandé cela, mais dans les enterrements civils, ça fait moins "expédié"; certains jettent de la terre. Nous, on tend un coussin de fleurs que l'on défait au fur et à mesure.

– On ne cherche jamais à "garder" les corps au funérarium sauf en cas de décès sur la voie publique. Il faut alors reconnaître le corps, faire les démarches médico-légales, avant de pouvoir le remettre à la famille.

Entrevue avec Monsieur Sourisseau, directeur du Funérarium, réalisée par L. Jenny en octobre 1988. Le texte est une retranscription d'enregistrements sur cassette, mis en ordre par "thèmes".

Lors d'une entrevue avec un ancien employé des P.F.G., nous avons recueilli quelques données:

Il est possible qu'il y ait eu sur la côte l'une des toutes premières entreprises de P.F.G.; elle fut créée en 1906 (la loi datant de décembre 1904). Les maires ont organisé les enterrements et il y eut la possibilité de se faire enterrer civile-

ment. En fait, au Pays Basque, il n'y eut pratiquement pas d'enterrement civil; tout le monde passait par l'église. Il faut dire que sur la côte, c'était très cosmopolite: il y avait une église orthodoxe avec un pape à Biarritz et une église anglaise à Saint Jean de Luz et à Biarritz.

Le rythme de travail des P.F.G. était en accord avec celui des cérémonies religieuses. On faisait les enterrements le matin et les cercueils l'après-midi. On décorait les chambres, au début. On couvrait les glaces, on mettait des draps blancs partout dans la pièce; on mettait un drap sur le mort et on le décorait avec des feuilles de laurier.

Dans certains endroits, comme à Ciboure, par exemple, il fallait fournir le porte-croix et toutes ces capes; c'était toute une affaire. Alors, le maire a demandé de simplifier tout cela. A ces époques les enterrements duraient très longtemps; tout a été réaménagé, puis on a commencé à aller en voiture, etc.

Autrefois, si la mort se produisait sur la côte et que le défunt souhaitait être enterré dans son village, il y avait une cérémonie à Biarritz par exemple, puis on portait le mort dans sa commune; là, on le confiait aux porteurs, maçon, etc. du village; mais le curé du lieu faisait une seconde cérémonie, "il ne pouvait pas le laisser entrer chez lui sans rien faire".

Renseignement fournis par Monsieur L.M. Sourisseau, directeur du district B.A.B. des P.F.G., après consultation des archives de l'entreprise.

LES POMPES FUNÈBRES EN SAINT JEAN-PIED-DE-PORT/GARAZI

Depuis Septembre 1987, des pompes funèbres privées "Pompes Funèbres Garazi" proposent leurs services aux familles touchées par le décès de l'un des leurs.

Ainsi, ils ont un funérarium où les gens visitent les morts disposés dans le cercueil ouvert; ils assurent le transport du corps et la vente d'articles funéraires.

Généralement avertis du décès par la famille, parfois par les voisins, les pompes funèbres proposent le choix de porter le défunt à leur funérarium ou d'exposer le mort dans sa maison.

Au funérarium, deux salles sont réservées à la visite des défunts: deux familles peuvent ainsi exposer leur mort dans un cercueil capitonné. Les amis sont accueillis par une personne des pompes funèbres: elle indique la pièce où se trouve le défunt; bien souvent un membre de la famille veille le défunt; après s'être recueilli devant la dépouille mortelle et l'avoir aspergée d'eau bénite avec le rameau, les gens inscrivent leur nom et signent sur un livre disposé près de la porte; les pompes funèbres le donnent ensuite à la famille.

- Quand le corps reste **à la maison natale**, un voisin porte la croix de l'église et avertit que l'on sonne le glas; le défunt est exposé dans son cercueil capitonné, sur des tréteaux; il occupe une des pièces de la maison, si possible, une du bas pour faciliter l'accès de ceux qui viennent faire la visite mortuaire. La famille accueille les gens et les membres

du deuil tiennent compagnie au défunt. Après un moment de recueillement, les gens aspergent la dépouille mortelle avec de l'eau bénite: les pompes funèbres fournissent le trépied qui supporte le récipient d'eau bénite.

La pièce où se trouve le mort ne présente aucun aménagement spécial, le défunt ne repose plus sur son lit mortuaire.

Les pompes funèbres se chargent de faire paraître l'avis d'obsèques sur le quotidien régional, en rappelant cependant l'organisme qui s'en occupe.

Au funérarium, la nuit, personne ne veille le mort car le bâtiment est fermé. Dans les maisons, si elle le veut, la famille veille le cadavre; parfois, dans certains villages, une courte veillée de prières est organisée en fin journée avec les voisins: ils se retrouvent chez le défunt, autour de lui.

A l'annonce de la mort, on sonne le glas à l'église du village du défunt, s'il meurt à la maison. On le sonne jusqu'à l'enterrement, aux angelus; de plus en plus souvent, les personnes décèdent à l'hôpital et le corps va directement au funérarium: dans ce cas, le glas retentit à l'église du village lors de la levée du corps, devant l'entrée de l'église.

Quand le corps séjourne au funérarium, le fourgon des pompes funèbres transporte le cercueil jusqu'à l'église, pour l'heure de l'enterrement.

Devant l'église du village où sera enterré le défunt, le curé, accompagné d'un voisin portant la croix, accueille le cercueil: c'est là que se fait la levée du corps au son du glas.

Quatre hommes portent le cercueil à l'intérieur de l'église. Les pompes funèbres fournissent et dédommagent les porteurs de cercueil: ils ont toujours recours aux mêmes hommes.

Le deuil suit le fourgon mortuaire et les personnes qui assistent aux obsèques attendent le corps à l'intérieur de l'église.

Quand le défunt est exposé dans sa maison, les pompes funèbres ont fermé le cercueil avant l'heure des obsèques. Le prêtre fait la levée du corps: la famille et quelques personnes y assistent.

Pour aller à l'église, le prêtre monte dans le fourgon mortuaire, le voisin porte la croix dans sa voiture et le deuil s'organise pour aller en voiture. Les porteurs fournis par les pompes funèbres placent le cercueil dans l'église sur deux tréteaux; ils le portent ensuite au cimetière à la fin de la cérémonie religieuse.

Aidés par les maçons qui ont ouvert le caveau, les pompes funèbres mettent le cercueil en terre.

Lors des visites au funérarium, les pompes funèbres ramassent l'argent des messes dites pour le défunt, puis le remettent à la famille.

Ils assurent la vente des gerbes en fleurs naturelles ou artificielles, de plaques commémoratives, de croix en marbre, etc.

Ceux qui le désirent, remettent l'argent des messes directement à la famille: une occasion d'aller partager leur douleur.

La famille paie aux pompes funèbres, le cercueil et l'organisation des funérailles.

Les pompes funèbres n'ont rien à voir avec le curé, ce dernier est dédommagé directement par la famille.

Parfois, après l'enterrement, la famille invite les siens et des voisins à prendre une collation ou le goûter au restaurant; elle n'invite pas les pompes funèbres.

Une messe de neuvaine est dite le dimanche suivant pour le défunt.

Témoignage recueilli auprès du responsable, M. Harguindeguy. P. Goity. Juillet 1989.

CIMÉTIÈRES

UN CIMÉTIÈRE TRADITIONNEL À BUSTINCE (GARAZI)

Le cimetière de Bustince, en Garazi, nous montre de très bons exemples, tout à fait représentatifs, de l'évolution locale de l'art funéraire basque jusqu'à la première moitié de ce siècle. Depuis peu, un caveau "industriel" est implanté, chassant deux très belles croix, posées (comme c'est l'habitude), contre le mur du cimetière, pour l'oubli ou la destruction.



Fig. 51. Deux types de caveaux, celui qui est en arrière plan est plus "modeste", et plus en rapport avec la tradition: monument traditionnel (croix); faible sur-élévation au dessus du niveau du sol; surface couverte de graviers.



Fig. 52. Le cimetière traditionnel et la croix du cimetière.

Autre forme de caveau moderne qui a commencé à se diffuser à partir des dernières années du siècle précédent (voir par exemple photographie du vieux cimetière de Ciboure): (Fig. 53 a 60)



Fig. 53. Vieux cimetière de Ciboure (L).